

EQUATEUR

Date des élections: 17 mai 1992

But de la consultation

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de l'Equateur, le Congrès national, est composé de 77 membres, dont 12 élus au scrutin national et les 65 restants au scrutin provincial, à raison de deux pour chacune des 20 provinces du pays (à l'exception de celles de moins de 100.000 habitants, qui n'ont droit qu'à un représentant) plus un pour chaque tranche de 300.000 habitants ou toute tranche excédant 200.000. Les représentants nationaux sont élus pour 4 ans et les députés provinciaux pour 2 ans; ils sont rééligibles après intervalle d'une législature.

Système électoral

Sont électeurs tous les citoyens équatoriens âgés de 18 ans révolus et jouissant de leurs droits civils, à l'exception des malades mentaux, des personnes reconnues coupables de fraude électorale, des détenus, ivrognes, vagabonds et escrocs, des fraudeurs du fisc et des membres des forces armées et de police. Les responsables du Bureau d'état civil sont chargés de la tenue à jour des listes électorales qui sont révisées tous les deux ans. Le vote est obligatoire, mais facultatif pour les analphabètes et les personnes âgées de plus de 65 ans; l'abstention est punie d'une amende de 500 à 2.000 *suces*.

Sont éligibles au Parlement les Equatoriens de naissance âgés de 30 ans au moins, jouissant de tous leurs droits civils et membres d'un parti politique légalement reconnu. Au niveau provincial, les candidats doivent avoir au moins 25 ans et être originaires de la province où ils veulent être élus ou y avoir résidé sans interruption pendant les trois années précédant le jour du scrutin. Le mandat parlementaire est incompatible avec les fonctions de membre du Gouvernement, certaines fonctions relevant du secteur public et l'appartenance aux forces armées en service actif; il ne peut non plus être exercé par les personnes qui ont passé un contrat avec le Gouvernement, les banquiers, les membres du clergé et les représentants légaux d'une société étrangère.

Les candidats sont présentés par les partis politiques. Ils sont élus au scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle sans vote préférentiel ni panachage.

Les sièges provinciaux sont répartis comme suit:

1. Si deux candidats seulement doivent être élus dans une circonscription donnée, un siège est alloué au premier candidat de la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages, l'autre siège revenant à la liste suivante, pourvu que cette dernière ait obtenu au moins 50% des suffrages de la liste gagnante. Sinon, les deux sièges sont attribués à la liste placée en tête.

2. Si plus de deux députés doivent être élus dans une circonscription donnée, c'est le système du quotient double qui est utilisé, comme suit:

a) le nombre total de suffrages valables est divisé par le nombre de sièges à pourvoir et les listes qui n'obtiennent pas un nombre de suffrages au moins égal à 50% du quotient ainsi obtenu sont éliminées;

b) le total des suffrages obtenus par les listes éligibles est divisé par le nombre de sièges à pourvoir, de manière à avoir un deuxième quotient. Chaque liste obtient autant de sièges que ce quotient est contenu dans le nombre de suffrages qu'elle a obtenus. Les sièges restant à pourvoir sont attribués suivant le système du plus fort reste.

Les 12 représentants nationaux sont élus au scrutin à la représentation proportionnelle intégrale.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est fait appel aux suppléants élus en même temps que les membres titulaires.

Circonstances et déroulement de la consultation

Les précédentes élections générales pour le renouvellement intégral du Congrès avaient eu lieu en janvier 1988. Le scrutin législatif s'est tenu en même temps que les élections présidentielles et municipales.

Douze candidats étaient en lice dans la course à la présidence, pour succéder à M. Rodrigo Borja Cevallos, du parti de la Gauche démocratique (ID), auquel la Constitution interdit de briguer un second mandat. Il s'agissait principalement de M. Sixto Duran Ballen, du parti récemment créé de l'Union républicaine (PUR), une coalition de partis conservateurs; M. Jaime Nebot Saadi, chef du Parti social-chrétien (PSC) de centre droit; M. Abdala Bucaram Ortiz, le chef populiste du parti *Roldosista* équatorien (PRE); et M. Raul Baca Carbo, de l'ID, le parti au pouvoir. Les questions économiques ont été au coeur de la campagne, qui s'est déroulée sans heurt dans l'ensemble mais qui a été animée. MM. Duran et Nebot ont prôné les vertus du libéralisme économique et se sont déclarés favorables à un accroissement des investissements étrangers, destiné à relancer l'économie équatorienne. L'ensemble de l'opposition a attribué à l'ID la responsabilité des taux élevés d'inflation, de chômage et de pauvreté, et a critiqué les orientations résolument dirigistes de la politique économique du Gouvernement. Néanmoins, les échanges virulents d'insultes et d'accusations entre les candidats ont souvent éclipsé le débat sur les questions de fond, telles que celles qui ont été évoquées plus haut ou les droits de la population indienne autochtone.

Le jour du scrutin, la population indienne s'est massivement abstenue de participer au vote. Le PSC s'est imposé au Congrès avec 21 sièges. Il était suivi du PRE et du PUR (allié au Parti conservateur (PCE), qui a remporté six sièges), l'ID ne conservant que la moitié des sièges qu'elle détenait. Treize partis sont désormais représentés au Congrès. Comme on pouvait s'y attendre, aucun des candidats à la présidence n'a obtenu la majorité absolue requise. Le second tour du

scrutin a donc eu lieu le 5 juin entre les deux candidats arrivés en tête, M. Duran (36,1% des suffrages) et M. Nebot (26,2%). Il a été remporté par M. Duran, qui a pris ses fonctions le 10 août.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Congrès national

Nombre d'électeurs inscrits. 5.700.000 (environ)
 Votants. 73%

<u>Formation politique</u>	<u>Nombre de sièges</u>
Parti social-chrétien (PSC)	21 (+5)
<i>Partido Roldosista Ecuatoriano</i> (PRE)	13 (=)
Parti de l'Union républicaine (PUR)*	12 (+12)
Gauche démocratique (ID)	7 (-7)
Parti conservateur (PC)	6 (+3)
Démocratie populaire (DP)	5 (-2)
Mouvement populaire démocratique (MPD)	4 (+3)
Parti socialiste (PSE)	3 (-5)
Parti libéral radical (PLR)	2 (-1)
Autres partis	4 (-3)
	77*^

* Nouveau parti

** Cinq sièges de plus qu'aux dernières élections

2. Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes. 73
 Femmes. 4

77